

Cadre de vie • 97 AGENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL SONT MOBILISÉS DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE POUR PERMETTRE LA CIRCULATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL PRIORITAIRE.

Dégager les routes en hiver

Depuis le 18 novembre, le Conseil Général a activé le plan de viabilité hivernale destiné à maintenir des conditions minimales de circulation sur le réseau routier départemental en fonction des conditions climatiques. Jusqu'au 16 mars 2012, d'importants moyens humains et matériels sont déployés sur l'ensemble du territoire, 24 h/24 et 7 jours sur 7. Au centre du dispositif opérationnel depuis le site d'Appoigny, le Centre d'information et de gestion du trafic (CIGT) est chargé de l'organisation et de la gestion du dispositif en liaison avec les Agences territoriales routières (ATR). Le veilleur qualifié d'astreinte prend le relais les nuits, les week-ends et les jours fériés, assurant une continuité du service. L'un et l'autre réceptionnent les informations en provenance des Agences territoriales routières concernant l'état du réseau et le déroulement des interventions. Ils reçoivent également des informations ou demandes d'intervention en provenance de la Préfecture, du Centre régional d'information et de coordination routière Centre-Est (CRICR), des forces de l'ordre et de secours, qu'ils redistribuent auprès des Agences territoriales routières et des partenaires.

DES PATROUILLES À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT. Au sein des ATR, le chef d'opération programme les patrouilles et, selon les constatations effectuées sur le terrain, déclenche les interventions. Les patrouilleurs (qui « d'ici trois ans auront tous suivi une formation pour mieux maîtriser la conduite en situation difficile, car eux aussi sont soumis aux risques de la route », précise Pascal Pic, responsable des Agences territoriales routières) l'informent sur l'évolution des phénomènes et procèdent à des mesures (température de chaussée, humidité de l'air) aux points sensibles identifiés. Ils



rendent ensuite compte de l'efficacité des traitements au chef d'opération, qui assure la mise à jour en temps réel de la carte Internet «Yonne Routes»⁽¹⁾ et fait remonter les informations au CIGT ou au veilleur qualifié. À noter : des agriculteurs et entreprises conventionnés, équipés de lames, peuvent être appelés par le Conseil Général à intervenir ponctuellement, en configuration neige, sur le réseau départemental. Des communes ont également souhaité s'inscrire dans le dispositif et interviennent avec leurs propres moyens et selon leur volonté, afin de dégager des routes départementales en agglomération. En cas de situation difficile, un cadre de permanence peut décider le déploiement de moyens plus importants. Il représente le Conseil Général en Préfecture en cas de déclenchement d'une cellule de crise.

Météo : les grands moyens

Le Conseil Général dispose d'un site météo professionnel et de cinq stations météo consultables à distance. Les chefs d'opération consultent un service vocal afin de relever la température extérieure, l'humidité de l'air, la température de la chaussée en surface, le point de rosée et de congélation, ainsi que l'état de la chaussée (sèche, humide...).

EN CHIFFRES

1 800 km de routes traités en priorité
36 circuits de traitement
72 agents d'intervention
2 mécaniciens
1 cadre de permanence
1 veilleur qualifié
6 chefs d'opération
15 patrouilleurs

(1) La carte « Yonne routes » des conditions de circulation en temps réel et 24 h/24 est accessible sur le site www.lyonne.com. La carte des priorités de traitement est téléchargeable sur www.lyonne.com, rubrique « Infos routes ».